

## HOLDIVAR S.A., Genève

### INVITATION

#### à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 12 juin 2008, à 15 h, au 9-11, rue du Prince, 1204 Genève.

#### Ordre du jour

**1. Rapport annuel, comptes annuels de la société et de groupe de l'exercice 2007, rapport de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe**

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels de la société et les comptes de groupe pour l'exercice 2007.

**2. Décharge au conseil d'administration**

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration.

**3. Décision concernant la répartition du bénéfice**

Perte de l'exercice 2007	CHF - 345 443
Bénéfice reporté de l'exercice 2006	CHF 3 114 717
Bénéfice résultant du bilan	CHF 2 769 274

Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de CHF 2 769 274.

**4. Elections au conseil d'administration**

Le conseil d'administration propose la réélection pour une période statutaire d'une année de Mme Régine Siret en tant qu'administrateur unique. Si l'assemblée générale accepte la fusion (cf. point 6 ci-dessous), le mandat de Mme Régine Siret prendra fin au jour de l'exécution de la fusion.

**5. Election de l'organe de révision**

Le conseil d'administration propose la réélection pour une période statutaire d'une année de Fiduciaire Christophe Fischer, Carouge, en tant qu'organe de révision de la société. Si l'assemblée générale accepte la fusion (cf. point 6 ci-dessous), le mandat des réviseurs prendra fin au jour de l'exécution de la fusion.

**6. Approbation du contrat de fusion entre Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières S.A., Afipa S.A. et Holdivar S.A. et dissolution de Holdivar S.A. par fusion avec Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières S.A.**

Le conseil d'administration propose d'approuver le contrat de fusion du 30 avril 2008 entre Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières S.A. («Harwanne»), Afipa S.A. et Holdivar S.A., et de décider la dissolution de Holdivar S.A. par fusion avec Harwanne conformément aux termes de ce contrat.

La société sera dissoute suite à la fusion et radiée du registre du commerce du canton de Genève.

**7. Divers**

**Documents**

Le rapport de gestion ainsi que les rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe pourront être consultés par les actionnaires au siège de la société, rue du Prince 9-11, 1204 Genève, à partir du 9 mai 2008. Tout actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit envoyée.

**Représentation à l'assemblée générale**

Les actionnaires pourront retirer leurs cartes d'entrée jusqu'au mercredi 11 juin 2008 compris au siège de la société.

Les cartes d'entrée seront délivrées aux titulaires d'actions au porteur contre remise d'une attestation de dépôt auprès d'une banque.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée en présentant à l'entrée l'attestation de dépôt de leurs actions auprès d'une banque.

Dans les deux cas, les actions doivent être déposées jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689d CO sont invités à communiquer à la société dès que possible, mais au plus tard le mercredi 11 juin 2008, à 12 h, le nombre et l'espèce des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Genève, le 9 mai 2008

**Holdivar S.A.**  
Le conseil d'administration